

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 28 mai 2020 à 9 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-05-374

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-05-375

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

l'ajout du point :

5.4 Lettre d'appui au Fond de recherche nature et technologies - Programme visage municipal ;

le retrait du point :

9.1 Assemblée de consultation publique sur le projet de règlement numéro 134-57 modifiant le règlement de zonage.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-05-376

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 25 mai 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 25 mai 2020.

ADOPTÉE.

20-05-377

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA TERRASSE DU JARDIN

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 337-1, intitulé *Règlement modifiant l'objet, l'article 1 et l'annexe 1 du règlement 337 décrétant un emprunt et une dépense de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux sur la terrasse du Jardin* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter le règlement numéro 337-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-05-378

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345-1 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE, DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE CONCASSAGE DE TROTTOIRS POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 345-1 intitulé *Règlement modifiant l'objet et les articles 1 et 2 du règlement 345 décrétant des dépenses pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs pour l'année 2020* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Brière, d'adopter le règlement numéro 345-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-05-379

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA TERRASSE DU JARDIN

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 348-1, intitulé *Règlement modifiant l'objet, l'article 1 et l'annexe « I » du règlement 348 décrétant un emprunt et une dépense de 153 000 \$ pour l'exécution de travaux sur la terrasse du Jardin* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter le règlement numéro 348-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-05-380

LETTRE D'APPUI AU FOND DE RECHERCHE NATURE ET TECHNOLOGIES - PROGRAMME VISAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le projet de reconnaissance d'une zone d'innovation spécialisée en bioéconomie forestière et valorisation de la forêt à Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT les projets potentiels à venir s'établir dans la zone d'innovation;

CONSIDÉRANT que le développement d'une zone d'innovation doit être soutenu par une équipe de chercheurs;

CONSIDÉRANT que le Fond de recherche Nature et technologies vise à soutenir financièrement les activités en recherche et en innovation relevant des domaines de recherche en sciences naturelles et génie traitant des enjeux identifiés conjointement par les chercheurs et les chercheuses et les acteurs clés du milieu municipal au Québec;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière « Programme visage municipal (MUN) » du Fond de recherche Nature et technologies a pour objectif général de catalyser le développement de projets de recherche en partenariat entre le milieu de la recherche scientifique et le milieu municipal au Québec;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière « Programme visage municipal (MUN) » vise à soutenir la réalisation de projets de recherche novateurs, arrimés sur les besoins et les défis des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de transmettre une lettre d'appui au Fond de recherche nature et technologies pour présenter un projet de recherche de la Ville de Mont-Laurier dans le cadre du « Programme visage municipal (MUN) ».

ADOPTÉE.

20-05-381

DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 324

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 324 décrétant des dépenses en immobilisations de 346 000 \$ pour la réalisation de travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs;

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-272 décrétant partiellement des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT que les travaux de la rue Panet (près de la Plaza Paquette) n'ont pas été réalisés;

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-450 décrétant partiellement des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT l'économie générée par les travaux effectués, le solde disponible du règlement 324 est de 169 000\$;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de retirer les travaux de la rue Panet décrétés dans la résolution 19-05-272.

De décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux* et du règlement numéro 324 des travaux supplémentaires de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs, selon les estimations jointes à la présente pour en faire partie intégrante :

- rue Limoges	67 000 \$
- chemin de la Lièvre Nord	40 000 \$
- rue Chasles, (en face de la Place Bilodeau-Pellerin)	9 800 \$
- concassage de trottoirs	52 200 \$

ADOPTÉE.

20-05-382

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 20-01-065 - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT ET CRÉATION DU PROJET R20-441 POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE ET SES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIEURIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-01-065 décrétant un emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'une camionnette et ses équipements pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT que l'achat effectué n'est pas celui initialement prévu et qu'il nécessite un financement additionnel de 226,63 \$;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de modifier la résolution numéro 20-01-065 décrétant un emprunt au fonds de roulement pour l'acquisition d'une camionnette et ses équipements pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie et créant le projet R20-441, afin de remplacer le montant de l'emprunt de 42 208,52 \$ par le suivant : 42 435,15 \$.

De modifier le montant du remboursement au fonds de roulement du projet R20-441, pour 2021 à 2025 inclusivement, comme suit : par versements annuels égaux de 8 487,03 \$.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 226,63 \$ du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement, afin de modifier le financement d'origine.

ADOPTÉE.

20-05-383

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-57
RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-57 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier la grille des usages et normes en regard de la zone A-152 pour y ajouter un usage spécifiquement permis* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 134-57, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-05-384

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire